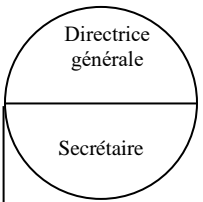


**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



Le 13 octobre 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 5 octobre 2020

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte le rapport des décisions qu'elle a prises le 5 octobre 2020.

DG-20-10-143

Abrogation des règlements 141 et 147 sur la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en février dernier ont eu pour effet d'abolir le conseil des commissaires et le comité exécutif afin de remplacer ces instances par un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la tenue des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif était régie par les règlements 141 et 147;

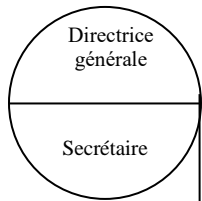
CONSIDÉRANT QU' il reviendra au conseil d'administration d'adopter le calendrier annuel de tenue de ses séances ordinaires;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte le *Règlement 181* abrogeant le *Règlement 141 fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe* et le *Règlement 147 fixant la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe*.

DG-20-10-144

Modification du Règlement 171 permettant aux membres du conseil des commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en février dernier ont eu pour effet d'abolir le conseil des commissaires et de remplacer cette instance par un conseil d'administration;



**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle urgence sanitaire pourrait commander la tenue à distance de certaines séances du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel *Règlement 171 permettant aux membres du conseil des commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication* ne permet pas qu'une séance se tienne totalement à distance et qu'il y a lieu de remédier à cette situation ;

DG-20-10-145 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, modifie le *Règlement 171* qui s'intitulera désormais *Règlement permettant aux membres du conseil d'administration de participer à une séance du conseil d'administration à l'aide de moyens de communication*.

Abrogation des *Règles de gouvernance*, de la *Politique 601 sur le paiement des comptes* et modification des *Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle*

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en février dernier ont eu pour effet d'abolir le conseil des commissaires et le comité exécutif;

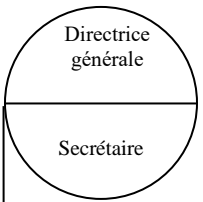
CONSIDÉRANT QUE plusieurs écrits de gestion étaient directement liés à ces instances, notamment les *Règles de gouvernance* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique 601 sur le paiement des comptes* prévoyait les responsabilités du comité exécutif, en matière de paiement des comptes et qu'il y a lieu de prévoir un mécanisme de vérification dans les *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* ;

DG-20-10-146 M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- abroge les *Règles de gouvernance* et la *Politique 601 sur le paiement des comptes*;
- modifie les *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* afin d'y intégrer un processus de vérification des factures.

**Registre des décisions prises par la directrice générale
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



Protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Simon et le CSSH pour un Centre multifonctionnel - Agrandissement et Gymnase – École Notre-Dame-de-la-Paix

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a besoin de plus de classes à l'école Notre-Dame-de-la-Paix et que la Municipalité de Saint-Simon a besoin de plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité désirent exploiter en commun le « Centre multifonctionnel »;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel édifice, qui sera construit à proximité de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, sera relié à celle-ci par un corridor;

CONSIDÉRANT QU' un financement du MEES a été octroyé, pour la Mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe financièrement à l'ajout d'un local de rangement pour elle et d'une cuisine qui sera partagée avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sur un terrain adjacent à la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité cédera, au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, un terrain adjacent à la cour d'école;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- accepte le protocole d'entente;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-10-147

Directrice générale

Secrétaire général